

JKHD001 - Prélèvement cervico-vaginal

Dernière mise à jour le: 12/01/2026



Chaque année en France, 31 000 lésions précancéreuses du col de l'utérus sont identifiées, ainsi que 3 000 nouveaux cas de cancers. Il s'agit de l'un des seuls cancers dont le taux de survie à 5 ans se dégrade. Plus de 1 000 femmes en décèdent chaque année. Le taux de recours au frottis cervico-vaginal (PCV) est encore insuffisant (entre 50 % et 60 % des femmes de 25 à 65 ans en bénéficient)⁽¹⁾.

Plus de 450 000 PCV ont été cotés par 19 463 médecins généralistes en France en 2024 (soit 20% des PCV en France)⁽²⁾.



COTATION

Code : JKHD001

Tarif : 13 €

Dans le cadre du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus⁽³⁾ (CCU), il est possible d'ajouter l'acte de prélèvement à une consultation G (chez les femmes de 25 à 65 ans).

Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous [ici](#).

INDICATIONS

Le frottis est recommandé régulièrement, après 2 frottis normaux effectués à 1 an d'intervalle, pour les femmes de 25 à 65 ans, vaccinées ou non contre le HPV (3).

« Le prélèvement cervico-utérin en milieu liquide est recommandé quel que soit l'âge et quel que soit l'examen demandé. Outre sa capacité à permettre aussi bien la réalisation d'un test HPV qu'une analyse cytologique, cette modalité de prélèvement permet également la réalisation d'un test « réflexe », c'est-à-dire sans re-convocation de la patiente : test cytologique après test HPV+ ou test HPV après analyse cytologique, selon la situation de la patiente et la nature du 1er résultat obtenu. »

Femmes 25 à 29 ans

- le dépistage du Cancer du col de l'utérus reste fondé sur la réalisation de deux examens cytologiques à un an d'intervalle, puis 3 ans après si le résultat des deux premiers est normal
- l'examen cytologique en milieu liquide
- un test HPV est possible de manière réflexe pour les laboratoires.

Femmes de 30 ans à 65 ans

- un test HPV tous les 5 ans après 30 ans est recommandé en population générale ⁽⁴⁾
- le test HPV-HR chez les femmes au-delà de 30 ans, sera réalisé 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat était normal
- le rythme entre deux dépistages par test HPV est de 5 ans, dès lors que le résultat du précédent test HPV est négatif
- un FCV est possible de manière réflexe pour les laboratoires si le test HPV est positif. ⁽⁴⁾

On doit retrouver dans le dossier médical de la patiente :

- la date de réalisation du prélèvement pour frottis
- le motif justifiant la réalisation du frottis
- la DDR et le constat visuel
- le résultat du frottis

AIDE PRATIQUE

RÉALISATION DE L'ACTE

Le médecin interroge systématiquement ses patientes sur la date de leur dernier prélèvement et leur rappelle que sa réalisation ne s'arrête pas à la ménopause, en raison de l'évolution lente des anomalies liées au HPV.

La consultation pour Prélèvement CV peut être l'occasion d'un rappel sur la prévention des infections sexuellement transmissibles.

Consultez en détail [l'examen cervico-vaginal](#) sur [KitMédical.fr](#)

DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE

Pour renforcer son expertise dans la pratique du Prélèvement CV et des examens gynécologiques, il existe des formations dédiées dans le cadre du DPC ⁽⁵⁾.

CONSEILS EN +

Le Prélèvement CV peut être réalisé chez un médecin généraliste, une sage-femme, un gynécologue, et sur prescription médicale dans certains laboratoires d'analyse, de biologie médicale et d'anatomopathologie.

RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

(1) [Plan cancer 2014-2019](#)

(2) *Extraction SNDS, 2023, ISPL - URML Pays de la Loire*

(3) [Dépistage du cancer du col de l'utérus : le test HPV-HR recommandé chez les femmes de plus de 30 ans, Haute Autorité de Santé, 6 juillet 2020.](#)

(4) [Arbres décisionnels de l'Institut National du Cancer](#)

(5) [Conduite à tenir devant une femme ayant une cytologie cervico-utérine anormale, InCa, décembre 2016](#)

(6) [Agence nationale du Développement Professionnel Continu \(DPC\)](#)

(7) [Convention médicale du 20 juin 2024](#)

(8) [Ressources KitMédical en lien avec la gynécologie](#)